



TROIS VOISINS DU PARTENARIAT ORIENTAL DANS LE CAUCASE DU SUD

La politique de partenariat oriental de l'Union, adoptée en 2009, couvre 6 États qui ont fait partie de l'Union soviétique: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine. Ce partenariat a été institué pour soutenir les efforts des pays concernés en matière de réformes politiques, sociales et économiques, en vue de renforcer la démocratisation et la bonne gouvernance, la sécurité énergétique, la protection de l'environnement et le développement économique et social. Tous les pays du partenariat oriental sont membres de l'Assemblée parlementaire Euronest (à l'exception de la Biélorussie dont la participation est suspendue).

Le Parlement européen compte une délégation pour les relations avec le Caucase du Sud, qui supervise la commission d'association parlementaire pour la Géorgie, le comité parlementaire de partenariat UE-Arménie et la commission de coopération parlementaire pour l'Azerbaïdjan, et qui suit les travaux du représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie.

GÉORGIE

Les élections présidentielles de 2018 et les élections législatives de 2016 ont vu la victoire de la coalition, appelée «Rêve géorgien», et la confirmation de l'orientation euro-atlantique du pays. L'accord d'association entre l'Union européenne et la Géorgie, prévoyant un accord de libre-échange approfondi et complet, est entré en vigueur en juillet 2016. La Géorgie a consenti d'importants efforts pour mettre sa législation en conformité avec les normes de l'Union européenne, ce qui a entraîné notamment la suppression de l'obligation de visa pour les séjours de courte durée dans l'espace Schengen depuis mars 2017. L'Union européenne est le premier partenaire économique de la Géorgie (environ 27 % de l'ensemble des échanges de la Géorgie en 2018). L'appui financier de l'Union porte avant tout sur le développement économique, la bonne gouvernance, les déplacements et l'éducation. Le montant des financements de l'instrument européen de voisinage pour la période 2017-2020 se situe dans une fourchette comprise entre 371 et 453 millions d'euros.

La démocratie géorgienne souffre toujours de la polarisation marquée de la vie politique (qui se reflète notamment dans le paysage médiatique), où les tensions persistent entre la coalition «Rêve géorgien» et l'opposition, sur fond d'accusations récurrentes de justice sélective et de campagnes anticorruption aux motivations politiques. Cette polarisation a été exacerbée par le processus de réforme constitutionnelle



de 2017-2018. Ce processus a cependant permis de démarrer avec succès la transition du système politique géorgien vers un système parlementaire de proportionnelle intégrale (à compter de 2024), et a été jugé positif à ce titre par la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Face à l'annexion lente mais continue de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie par la Russie, les Géorgiens ont placé leurs espoirs dans un rapprochement avec l'Union européenne et l'OTAN. L'Union a insisté sur l'importance d'un règlement pacifique de l'impasse dans les régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, tout en respectant l'intégrité territoriale de la Géorgie. L'Union soutient les efforts de résolution du conflit déployés via le représentant spécial de l'Union européenne, la mission d'observation de l'UE et l'instrument de l'Union contribuant à la stabilité et à la paix, et qui complètent les discussions internationales de Genève. Le dialogue stratégique annuel UE-Géorgie sur la sécurité est un signe de confiance dans les relations entre les deux parties. La Géorgie a également largement contribué à plusieurs opérations de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union, en vertu d'un accord-cadre délimitant la participation de la Géorgie entré en vigueur en 2014.

A. Position du Parlement européen et coopération interparlementaire

La 8^e réunion de la commission parlementaire d'association UE-Géorgie s'est déroulée en mars 2019. Un texte comportant une déclaration finale et des recommandations a été adopté lors de la réunion. Il met en avant les progrès accomplis dans l'harmonisation et les réformes en cours, et réclame la poursuite des efforts dans des domaines tels que l'indépendance et l'efficacité de l'appareil judiciaire, le droit du travail et la non-discrimination. Il réaffirme également le soutien sans faille du Parlement européen à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières reconnues au niveau international. Dans sa [résolution](#) de novembre 2018 sur la mise en œuvre de l'accord d'association de l'Union européenne avec la Géorgie, le Parlement se félicite «de la poursuite des réformes et des progrès accomplis» dans la mise en œuvre de l'accord d'association et de l'accord de libre-échange approfondi et complet.

B. Observation des élections

La Géorgie a accueilli des délégations du Bureau des institutions démocratiques et des Droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (BIDDH de l'OSCE), qui comprend des députés européens et suit les élections législatives, présidentielles et locales dans le pays. Les élections législatives de 2016 ont été considérées comme démocratiques et régulières dans l'ensemble, en dépit de certaines irrégularités et d'allégations d'intimidation. Elles ont été gagnées par le Rêve géorgien, qui a obtenu la «majorité constitutionnelle» (75 % des députés) nécessaire pour modifier la constitution. Les élections présidentielles de 2018 ont fait l'objet de critiques de l'OSCE et de l'Union européenne en raison de l'utilisation abusive des ressources administratives, de la polarisation marquée des médias privés et d'une campagne électorale négative.



ARMÉNIE

Les relations de l'Arménie avec l'Union sont ambivalentes, mais pourraient prendre un nouveau départ. D'une part, l'Arménie a décidé d'adhérer à l'Union économique eurasiatique (UEE) avec la Biélorussie, le Kazakhstan et la Russie juste avant l'entrée en vigueur de l'union en question le 1^{er} janvier 2015, mettant ainsi un terme au processus de négociation d'un accord d'association avec l'Union européenne. D'autre part, les négociations autour d'un nouvel accord UE-Arménie, fondé sur les valeurs de l'Union mais compatible avec les nouvelles obligations d'Erevan vis-à-vis de l'UEE, ont débuté en décembre 2015, et le pragmatisme dont ont fait preuve les deux parties a débouché sur la conclusion rapide d'un accord de partenariat global et renforcé. Cet accord a été appliqué à titre provisoire dès juin 2018, dans l'attente de sa ratification par l'ensemble des États membres de l'Union européenne.

La situation politique en Arménie a évolué radicalement en mai 2018, à la suite des protestations pacifiques contre le gouvernement mené par le Parti républicain d'Arménie qui ont porté au pouvoir le chef de l'opposition, Nikol Pashinyan (la «révolution de velours»). Les élections législatives anticipées de décembre 2018 ont vu la victoire écrasante des partis soutenant le nouveau premier ministre qui ont raflé plus de 70 % des voix, tandis que le Parti républicain d'Arménie peinait à atteindre le seuil de 5 % des voix lui permettant d'entrer au parlement, ce qui montre le degré d'aspiration de la population au changement. Le nouveau gouvernement est confronté à de nombreux défis, en particulier en ce qui concerne le développement économique et son programme de réformes dans le domaine de l'état de droit, de la transparence et de la lutte contre la corruption. L'Union européenne aide principalement l'Arménie à l'aide de l'instrument européen de voisinage, pour un montant indicatif envisagé allant de 144 à 176 millions d'euros pour la période 2017-2020.

Un conflit de longue durée oppose depuis plus de trente ans l'Arménie à l'Azerbaïdjan au sujet du statut de la région du Haut-Karabakh, et les tensions ont atteint leur niveau le plus élevé depuis 1994 lors de la «guerre des quatre jours» d'avril 2016. Par ailleurs, les relations avec la Turquie sont distantes, cette dernière faisant de la réalisation de progrès dans la résolution du conflit au sujet du Haut-Karabakh une condition pour la réouverture de sa frontière avec l'Arménie. L'Union européenne a salué les récents échanges entre les présidents et les ministres des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie et la mise en place de mesures pour atténuer les tensions le long de la frontière entre ces deux pays et de la ligne de contact entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan.

A. Position du Parlement européen et coopération interparlementaire

Le Parlement européen a donné son approbation pour la conclusion de l'accord de partenariat global et renforcé en juillet 2018, assortie d'une [résolution](#) dans laquelle il félicite les citoyens d'Arménie pour l'alternance du pouvoir qui s'est déroulée pacifiquement. Conformément à cet accord, la commission de coopération parlementaire est transformée en un comité parlementaire de partenariat. La réunion inaugurale s'est tenue en octobre 2018. La déclaration commune à laquelle cette réunion a donné lieu porte en particulier sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat



global et renforcé, la démocratie, les problèmes relatifs à l'état de droit et à la bonne gouvernance, ainsi que sur les défis en matière de sécurité régionale. En avril 2015, le Parlement européen a adopté une [résolution](#) sur le centenaire du génocide arménien.

B. Observation des élections

L'Arménie a accueilli des députés européens à plusieurs reprises dans le cadre des missions d'observation électorale du BIDDH de l'OSCE, y compris à l'occasion des élections législatives anticipées de 2018. L'organisation des scrutins s'est améliorée de façon significative. Les élections de 2018 ont été jugées positives, bien organisées et ne présentant que des irrégularités minimales, et la délégation du Parlement européen a [observé](#) une diminution majeure des malversations électorales.

AZERBAÏDJAN

Les négociations en vue d'un «accord global» entre l'Union européenne et l'Azerbaïdjan ont débuté en février 2017. Le nouvel accord permettra de traiter des questions politiques, du commerce, de l'énergie et d'autres questions spécifiques, y compris les conditions de la création éventuelle d'un futur régime d'exemption de visa. Il devrait comprendre des dispositions sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et des questions ne relevant pas de la PESC, y compris des dispositions fermes sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux. L'Union est un partenaire économique majeur de l'Azerbaïdjan (environ 40 % de l'ensemble des échanges de ce pays en 2018), principalement en raison des exportations de pétrole vers l'Union. Les exportations énergétiques de l'Azerbaïdjan vers l'Union devraient prendre encore de l'ampleur après l'achèvement du projet de corridor gazier sud-européen visant à acheminer du gaz de la mer Caspienne vers l'Europe.

L'Azerbaïdjan se classe à la 149^e place sur 167 pays dans l'indice de démocratie de l'*Economist Intelligence Unit* et est qualifié de pays «non libre» dans le rapport de 2018 de *Freedom House* sur la liberté dans le monde. Son président, Ilham Aliyev, qui en est à son quatrième mandat, a succédé à son père, Heydar Aliyev, en 2003. La constitution a été modifiée en 2016, entre autres pour faire passer la durée du mandat présidentiel de cinq à sept ans et créer le poste de premier Vice-président. En 2017, le président a nommé son épouse à ce poste.

Un conflit de longue durée oppose depuis plus de trente ans l'Azerbaïdjan à l'Arménie au sujet du statut de la région du Haut-Karabakh, et les tensions ont atteint leur niveau le plus élevé depuis 1994 lors de la «guerre des quatre jours» en avril 2016. L'Union apporte son soutien sans faille aux efforts des coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE et à leurs principes de base de 2009, dans le but de régler le conflit pacifiquement.

A. Position du Parlement européen et coopération interparlementaire

Le Parlement européen a régulièrement fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne la situation des Droits de l'homme en Azerbaïdjan. Dans une [résolution](#) de 2015, le Parlement a invité les autorités du pays à cesser immédiatement leur répression à l'encontre de la société civile et des défenseurs des Droits de l'homme. Leyla Yunus, une militante emprisonnée, a été libérée en 2015 à la suite des demandes pressantes



du Parlement européen et pour des raisons humanitaires et de santé. Dans une [résolution](#) de 2017, le Parlement a condamné l'enlèvement et l'emprisonnement du journaliste azéri Afgan Mukhtarli, et a fait part de ses préoccupations au vu de la situation des médias en Azerbaïdjan. En janvier 2019, le Parlement a adopté une [résolution](#) réclamant la libération immédiate de Mehman Huseynov, blogueur anticorruption, et d'autres prisonniers politiques. Mehman Huseynov a été gracié en 2019 avec plusieurs autres blogueurs, journalistes et représentants de partis politiques et d'ONG.

Les relations interparlementaires officielles ont repris en 2016 après une interruption de quatre années. La 15^e réunion de la commission de coopération parlementaire UE-Azerbaïdjan a eu lieu à Bakou en mai 2018 et s'est conclue par une déclaration commune soulignant notamment le potentiel de relations économiques plus étroites auxquelles les négociations sur un nouvel accord pourraient aboutir, l'importance du corridor gazier sud-européen, l'importance des progrès dans les domaines des Droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que la nécessité de trouver une solution pacifique et durable au conflit du Haut-Karabakh dans les plus brefs délais. Le Parlement a adopté en juillet 2018 une résolution sur les négociations en vue d'un nouvel accord bilatéral qui a souligné que l'approfondissement des relations était subordonné à la défense et au respect par l'Azerbaïdjan des valeurs fondamentales et des principes de la démocratie, de l'état de droit, de la bonne gouvernance, des Droits de l'homme et des libertés fondamentales.

B. Observation des élections

L'Azerbaïdjan a accueilli des députés européens dans le cadre des missions électorales du BIDDH de l'OSCE. Toutefois, étant donné que toutes les élections observées dans le pays durant ces missions ont été jugées insuffisantes au regard des exigences internationales et qu'il n'a pas été donné suite à un certain nombre de recommandations, le Parlement a décidé de ne pas envoyer d'observateurs pour les élections législatives de 2015 et les élections présidentielles de 2018. La mission du BIDDH déployée pour les élections présidentielles de 2018 a conclu que les élections se sont déroulées dans un environnement politique étouffant et dans un cadre juridique restreignant les libertés et droits fondamentaux, qui sont des conditions sine qua non d'élections véritablement démocratiques.

Michal Jiráček
04/2019

